

Décision

Générale

colonial

Décision n° 707 du 10 octobre 1941

n° 707

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 octobre 1941

Numéro JO

n° 539 du 31/10/1941

Date du numéro

31 octobre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le sergent hors cadres Champemont, de la section nomade du Henlé, est replacé dans les cadres et mis à la disposition du général commandant supérieur pour compter du 1er octobre 1941. Le sergent-chef Carpier, du bataillon de tirailleurs sénégalais n° 4, est placé dans la position hors cadres et mis à la disposition du capitaine inspecteur des pelotons méharistes pour compter du 1er octobre 1941.